

ÉCOLE	<input type="checkbox"/> maternelle et <input type="checkbox"/> élémentaire	<b>PRIMAIRE St JOSEPH DE RIVIERE</b>
COMMUNE	38134 St JOSEPH DE RIVIERE	

CONSEIL D'ÉCOLE

PROCÈS-VERBAL

**RÉUNION DU 3 NOVEMBRE 2014****ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015**

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription
- 1 exemplaire au Maire

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ	
Directeur de l'école - Président : Mr Manuel Febvay	x		
<b>Maîtres de l'école</b>			
Classe de petite section: Mme Morand, Mme Leisering	X		
Classe de moyenne section / grande section : Mme Véronique Febvay	X		
Classe de GS/ CP : Mme Salmon Catherine	X		
Classe de CP/ CE1 : Mme Didier Gaëlle	X		
Classe de CE2/CE1 : Mr Febvay	X		
Classe de CM1 : Mme Jarniat Martine	X		
Classe de CM2 : Mme Falcon Nicole	X		
Classe de CE2/CE1 ( le mardi) et CE2/CM1 (le lundi): Mme Aimard Stéphanie		X	
Titulaire Remplaçante : Eymond-Daru Sophie	X		
Représentant du R.A.S.E.D. :Mme Tixier Monique		X	
<b>Représentants des parents d'élèves titulaires</b>			suppléants assurant un remplacement
Mme SEIGLER Cathy		X	
Mme DUBOIS ( SIRAND-PUGNET ) Odile	X		
Mme SIRAND-PUGNET Karen	X		
Mme CHAMPENOIS Sandra	X		
Mr MOURARET Nicolas	X		
Mme BRUN Sylvie	X		
Mme SOMMER Delphine	X		
Inspecteur de l'Education Nationale : Marie-Noëlle Robichon		X	
Maire de la Commune ou son représentant : Gérard Arbor	X		
Conseiller Municipal de St Joseph de Rivière: Mme Marylène Guijarro	X		
Conseiller Municipal de St Julien de Ratz : Mme Misery Estelle		X	
Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : Mr Bavaux	X		
<b>VOIX CONSULTATIVE</b>			
Membre du R.A.S.E.D. : Mme Tixier Monique		X	
Médecin scolaire : Mme Chollier		X	
Infirmière scolaire : Eymin Bernadette		X	
A.T.S.E.M.			
Mme Zozeck Nicole		X	
Mme Boizot Jacqueline		X	
<b>Représentants des parents d'élèves suppléants</b>			<b>REPLAÇANT</b>
Mme MASSON Anne-Laure	X		
Mme LAIDET Agathe		X	

Procès-verbal établi le 18/11/2014

Le Président, Directeur de l'école,

La Secrétaire de séance,

Nom : Mr Manuel FEBVAY

Nom : Mme MASSON Anne-Laure

## PLAN

### Ordre du jour :

- Rôle du conseil d'école
- vote du règlement intérieur
- rythmes scolaires
- projet des classes

M. Febvay explique pour les nouveaux parents délégués le rôle du DDEN, médiateur entre le Conseil d'école, la mairie, les parents et l'Inspection académique. Il donne des conseils à la mairie, par exemple concernant l'alarme ou la réfection des classes.

Il précise également que les délégués de parents se doivent d'être responsables, c'est-à-dire :

- d'écouter les parents
- de ne pas prendre parti pour ceux que l'on connaît mais pour tous
  - de tout voir et prendre en compte quand on demande ou fait quelque chose.

Rythmes scolaires : Il serait intéressant de voir si l'objectif posé par le gouvernement est atteint dans la mise en place des rythmes scolaires faite à St Jo. C'est là le rôle des parents délégués.

La convocation d'un conseil d'école extraordinaire est possible.

Cette année à St Jo, il y a 112 familles à l'école. Les effectifs sont ventilés comme suit :

PS : 26 (28 en janvier 2015)

MS-GS : 25

GS-CP : 22 dont 10 CP

CP-CE1 : 22

CE1-CE2 : 24

Ce2-CM1 : 24

CM1-CM2 : 24

soit 63 maternelles et 104 primaires

En réponse à la question d'un parent délégué, M. Febvay indique que le Sac à Jouets n'a pas été invité au Conseil d'école. La question s'est posée mais la volonté de ne pas transformer le conseil d'école en conseil du périscolaire a présidé à ce choix. Il est cependant possible de demander un rdv au directeur du périscolaire. Concernant les changements mis en place aux sorties depuis début novembre, ils sont issus d'une rencontre entre l'école et la périscolaire. Les parents n'ont pas été conviés car il était question du partage et de la délimitation des responsabilités de chacun.

### **Présentation du règlement intérieur**

Il est issu du règlement départemental type et adapté à St Jo.

A noter l'intervention auprès des familles pour des enfants insuffisamment assuré sur les temps facultatifs (par exemple entre 12h et 13h45).

En élémentaire, il est nécessaire de prévenir lors de toute absence et d'apporter un justificatif. En maternelle, l'information de l'absence est conseillée.

En maternelle et en élémentaire, la sortie peut avoir lieu + ou - 5 minutes par rapport à l'heure de fin théorique des cours.

**Ne rien inscrire dans  
cette colonne**

Les entrées de 8h35 et de 13h35 sont filtrées ce qui rend possible la présence des parents dans la cour pour aller en maternelle.

La présence des parents est interdite à 12h et 15h45. Une discussion s'engage autour des sorties de 12h et 15h45. Les parents font remarquer le manque de communication préalable à ces changements. L'école a préféré l'information par affichage, car beaucoup d'informations papier avaient été diffusées au même moment.  
Les enfants sont ramenés au portail par les enseignants.

Demande est faite par les parents que le site Internet de la mairie soit mis à jour.

Information sur l'organisation en cas de grève. Les dispositions légales prévoient qu'en fonction du nombre de grévistes et des moyens de la commune, le maire décide s'il organise ou non un système de garderie (service minimum). A noter que l'information du nombre de grévistes est communiquée à la mairie par l'Inspection académique.

Faute d'abstention ou d'opposition des parents, le règlement est adopté.

### **Présentation des projets de classe**

- Parc de Chartreuse :

PS : projet autour de la forêt avec des sorties sur le terrain.

MS-GS : activité autour de la passion du bois.

GS-CP : thématique agriculture avec 2 sorties (jardins et vignes de Chartreuse) et une restitution construite.

CP-CE1 : passion du bois.

CE1-CE2 : passion du bois.

Ce2-CM1 : agriculture avec 2 sorties.

½ journée de restitution de tous les projets.

- ADDIVE : arts visuels :

Concerne les PS, MS-GS, CE2-CM1 et CE1-CE2.

- Musée de Grenoble :

Sortie avec pique-nique le 20/11 après-midi.

GS-CP : travail sur les couleurs.

CP-CE1 : travail sur la sculpture.

- GS-CP : correspondance scolaire avec GS-CP de St Aupre :  
rencontre prévue en juin.

- Tous les GS, tous les CP, et quelques CE1: piscine

Elle aura lieu le vendredi matin.

2 créneaux par matinée à 3000€ pour 60 places max., or les GS-CP sont 40.

Il faudra donc inclure aussi des CE1.

Attention : nécessité de parents ayant l'agrément piscine.

- CE1 et CE2 : classe de neige

44 élèves

Pas de classe de neige l'année prochaine.

La commune finance 22 élèves cette année et 22 l'année prochaine.

Elle aura lieu à Villard de Lans du 19 au 23 janvier 2015.

- CM1-CM2 : projet avec l'Assemblée nationale (assemblée des enfants)

1 classe par circonscription

Pour travailler sur une proposition de loi

- CE2-CM1 et CM1-CM2 : vélo citoyen

Relais à vélo d'une école à l'autre

50 classes choisies en Isère

Travail sur un projet citoyen à présenter à l'autre école, déplacement effectué à vélo

Aura lieu le vendredi après-midi au 3<sup>ème</sup> trimestre.

Nécessité d'agrément parents (1 pour 6 enfants)

- CM2 :

Musée de la résistance en juin

Visite du collège

- CE2-CM1 : musée
- Les maternelles profiteront d'un spectacle de marionnettes, payé par la Coopérative

Un conseil des enfants est mis en place cette année, à partir des GS-CP.

Des délégués de classe ont été élus. Ils ont participé au 1<sup>er</sup> conseil avec Nicole et Catherine avant les vacances de Toussaint. Les comptes-rendus sont consignés dans un cahier.

### **Présentation du projet d'école**

Les axes concernent :

- La maîtrise de la langue : développement du vocabulaire dans différents domaines disciplinaires
- Mobilisation du raisonnement permettant la résolution de problèmes
- Education culturelle et artistique avec pour finalité d'améliorer le parcours culturel et artistique
- Optimiser les APC (activités pédagogiques complémentaires) en mutualisant les compétences de chacun  
8h15-8h45 : aide personnalisée sur la lecture  
15h45-16h30 : activités complémentaires permettant l'épanouissement de chacun  
(par ex : jardin, organisation par rapport aux devoirs, compréhension). Par groupe de 8 élèves.
- Vie scolaire : travailler à partir des besoins et des attentes des enfants (en lien avec le conseil des enfants)  
Par ex : élaboration des règles régissant les temps scolaires et périscolaires avec les différents acteurs

## Présentation du budget

ANNEE 2014/2015 le 03 /11/ 2014

**DEFICIT 2013/2014 : - 1492.52€**

Recettes prévisions : 10405.48€

Dépenses prévisions : 14664.36€ Déficit - 4258.88€

RECETTES	PREVISIONNELLES	REALISEES
Mairie classe de neige	3850.00	
Coop scolaire	1748.00	1702.00
Sou des écoles	5000.00	
Vente école divers	800.00	300.00
Vente photos	500.00	
Reliquat 2013/2014	<b>- 1492.52</b>	

TOTAL 10405.48 €

DEPENSES	PREVISIONNELLES	REALISEES
O.C.C.E + assurance	381.26	381.26
Spectacle marionnette	500.00	
Fournitures école	400.00	
Piscine sivu (année 2013-2014)	1500.00	1500.00
Transport piscine	1650.00	
Addive	68.00	Offert
Parc de chartreuse	1200.00	
Vélo citoyen	379.10	
Musée / Bastille	150.00	
Classe de neige	8246.00	
Musée de Grenoble	190.00	

**TOTAL** (mairie 2016 : 3850) Classe de neige **14664.36€**